



Enseignant·es : exiger une formation ambitieuse !

La dernière réunion de concertation du 20 novembre avec les ministères de l'Éducation nationale (DGESCO, DGRH) et de l'Enseignement supérieur (DGE-SIP) a confirmé les inquiétudes de la FSU quant au projet de "réforme" de la formation initiale.

La FSU s'oppose à cette "réforme" telle qu'elle est conçue : des épreuves de concours qui mettent en avant la motivation aux dépens des connaissances, des étudiants contractuels en responsabilité de classe à tiers temps, des stagiaires qui, après réussite aux concours, seront affectés à plein temps dans leur grande majorité. Elle s'oppose également à un concours censé être tellement "professionnalisant" qu'il dispenserait l'État de mettre en place une formation post-concours pour ces lauréat·es.

Pour la FSU, l'essentiel de la formation professionnelle initiale doit s'effectuer après la réussite au concours, sous statut de fonctionnaire-stagiaire, avec un temps de stage ne dépassant pas le tiers temps. L'année de M2 décrite dans le projet est impossible à gérer pour les étudiants avec un service à tiers temps en responsabilité, un master et un mémoire à valider, et un concours à réussir.

Ces annonces ignorent la spécificité des professeurs d'Éducation physique des PLP, des CPE, des psy-ÉN. Peut-on recruter, dans le second degré, des professeur·es d'EPS, sans aucune évaluation portant sur la pratique des activités physiques et sportives ? Peut-on recruter des professeurs de lycée professionnel des disciplines métiers sans aucune évaluation portant sur les savoirs et savoir-faire du métier ? Et, dans le premier degré des professeurs des écoles sans aucune épreuve portant sur l'éducation physique ?

Les libertés universitaires ne sont pas respectées. Il n'est pas sérieux, compte tenu des délais de concertation institutionnelle nécessaires à leur mise en place, de demander à des formateurs d'élaborer des maquettes de Master Meef dans l'urgence pour avril 2020.

À l'heure où de nombreux autres pays européens ont décidé d'investir dans la formation initiale, le Ministre Blanquer, ici à la manœuvre, entend faire des économies en utilisant des étudiants comme moyens d'enseignement et en nommant des lauréats des concours sans formation sur des services à plein temps. D'autant que les imprécisions sur le nombre d'étudiant·es concerné·es à partir de 2021-2022 interrogent sur les recrutements futurs.

À l'heure où s'expriment les difficultés des enseignant·es, renoncer à une formation ambitieuse, c'est être sourd aux besoins de l'Éducation, des enseignants et des élèves. C'est pourquoi la FSU refuse l'application précipitée de la « réforme » à la rentrée 2020 et exige l'ouverture d'une véritable concertation pour une réforme au service de l'ambition éducative.

Les Lilas, le 2 décembre 2019.